

L'Agenda 21 en Guadeloupe?

L'archipel est situé sur une zone « sensible » où les risques naturels sont particulièrement élevés (cyclones, inondations, séismes, éruptions volcaniques...). La préservation des milieux naturels prend alors tout son sens dans un tel contexte.

Dix collectivités se sont engagées dans la démarche « Agenda 21 local France » : Saint Claude, Terre-de-Haut, Les Abymes, Anse-Bertrand, Saint Louis, Capesterre de Marie Galante, Vieux-Habitants, Cap Excellence, la Désirade (qui fut la première à obtenir le label en 2009) et Morne-à-l'Eau.

Et à Morne-à-l'Eau ?

Depuis plusieurs années, la ville de Morne-à-l'Eau s'est engagée dans une démarche de développement durable afin de « faire de Morne-à-l'Eau, une collectivité d'excellence environnementale et un territoire pilote en matière de développement durable et de résilience à l'échelle de la Caraïbe ».

Son souhait ? Que son développement à la fois social, économique et environnemental réponde aux besoins des générations présentes et futures.

Lancé le 5 Juillet 2013, l'Agenda 21 de Morne-à-l'Eau se décline en 178 actions regroupées autour de 8 ambitions :

A	Préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie
B	Valorisation des ressources naturelles et patrimoniales à des fins économiques
C	Animation de la vie locale et le développement d'une citoyenneté active et responsable
D	Maintien et renforcement de la cohésion sociale des solidarités, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles ou en difficulté et des jeunes.
E	Développement d'une activité économique de proximité, facteur de lien social et d'emploi
F	Réduction de la dépendance aux énergies fossiles et de ses impacts
G	Réductions des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement
H	Une collectivité exemplaire en matière de développement durable à l'échelle de la Caraïbes

Quelques exemples d'actions fortes :

- 1 - Aménagement du **Canal des Rotours** et réalisation de la **Maison du Canal** ;
- 2 - Constructions de **2 écoquartiers** (Bourg et Vieux Bourg) ;
- 3 - **Optimisation** de la gestion de **l'éclairage public** ;
- 4 - **Construction d'une base nautique** communale haute qualité environnementale.

En novembre 2015, le travail de concertation a été récompensé par l'obtention du **label Agenda 21 local France**.

www.agenda21demornealeau.fr

Cette reconnaissance permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre technique et financière de son projet de territoire.

www.ville-mornealeau.com

